



## PROCÈS-VERBAL - Conseil Municipal

### SÉANCE DU 17/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept octobre à 20 heures 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni, en mairie, dans la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de M. Sami SEDDIK, Maire.

Elodie ROBERT est secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

\*\*\*\*\*

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

\*\*\*\*\*

Sami SEDDIK, Maire s'exprime ainsi :

Le présent rapport a pour objectif l'information du Conseil Municipal, en vertu des dispositions de l'article L2122-23 du CGCT.

#### Budget

##### DEL 2025 59 Décision modificative du budget n°2

###### Présents :

Sami SEDDIK, Alexandra CASTILLO, Carmela FUOCO, Aurélien SEYLER, Christine SIGAUT, Florence CUGUEN, Dominique DRIOT, Stéphane ROBERT, Elodie ROBERT, Sylvana CANDELA, Noëlla MESNIER

###### Absents représentés :

Bruno CLEMENT donne pouvoir à Alexandra CASTILLO  
Alain VAUTCRANNE donne pouvoir à Carmela FUOCO  
Fabrice CUGUEN donne pouvoir à Florence CUGUEN

###### Absents :

Pierre LORANDIN

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-18, L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Vu la délibération 2025-24 du 11 avril 2025 approuvant le budget primitif de la commune ;

Vu la délibération 2025-44 du 18 septembre 2025 approuvant la décision modificative du budget numéro 1 ;

Considérant la nécessité de constater le produit de la vente de trois terrains qui appartenaient au domaine privé de la commune pour un montant total de 205 000,00 € ;

Considérant le projet d'acquisition d'un bien immobilier dans le domaine privé communal pour un montant estimé à 168 500,00 € tous droits de mutation compris ;

Considérant la nécessité d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin d'ouvrir des crédits au chapitre 68 pour la comptabilisation de dépréciations de créances ;

Considérant la nécessité de procéder à divers virements de crédits pour régulariser des dépenses imprévues principalement pour l'entretien des arbres situés sur le domaine public communal ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour),**

**- D'APPROUVER la modification du budget et les virements de crédits suivants :**

## COMPTES DÉPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 2115	Terrains bâtis	169 000.00	
023 / 023	Virement à la section d'investissement		36 000.00
011 / 6068	Autres matières et fournitures	1 000.00	
011 / 611	Contrats de prestations de services	1 500.00	
011 / 613	Locations	5 000.00	
011 / 615221	Bâtiments publics	6 000.00	
011 / 615231	Voiries	10 000.00	
011 / 615232	Réseaux	5 000.00	
011 / 6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	1 500.00	
011 / 6283	Frais de nettoyage des locaux	3 500.00	
65 / 65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	5 000.00	
65 / 65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	2 500.00	
011 / 60612	Energie - Electricité		5 600.00
68 / 681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	600.00	
		Total	210 600.00
			41 600.00

## COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
024 / 024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	205 000.00	
021 / 021	Virement de la section d'exploitation		36 000.00
		Total	205 000.00
			36 000.00

-CHARGE le secrétaire de mairie et la comptable du service de gestion comptable de Coulommiers, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

### Domaine et patrimoine

#### DEL 2025 60 Acquisition des parcelles cadastrées D1153, D1154, D1156 et D38

##### Présents :

Sami SEDDIK, Alexandra CASTILLO, Carmela FUOCO, Aurélien SEYLER, Christine SIGAUT, Florence CUGUEN, Dominique DRIOT, Stéphane ROBERT, Elodie ROBERT, Sylvana CANDELA, Noëlla MESNIER

##### Absents représentés :

Bruno CLEMENT donne pouvoir à Alexandra CASTILLO  
Alain VAUTCRANNE donne pouvoir à Carmela FUOCO  
Fabrice CUGUEN donne pouvoir à Florence CUGUEN

##### Absents :

Pierre LORANDIN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et prises de location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes et notamment son article 2 ;

Considérant que la proposition faite par la commune a été acceptée par les vendeurs ;

Considérant que le montant de l'acquisition des quatre parcelles est inférieur au seuil de consultation obligatoire des domaines fixé à 180 000 euros ;

Considérant que l'intérêt pour la commune de se porter acquéreur des parcelles cadastrées D1153, D1154, D1156 et D38 ;

Considérant que l'offre d'acquisition faite par la commune au prix de 155 000 € hors droits de mutation a été acceptée par les propriétaires ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour),***

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles suivantes :

N° de parcelle	Superficie	Adresse
D1153	576 m <sup>2</sup>	5 route Jean de la Fontaine
D1154	33 m <sup>2</sup>	5 route Jean de la Fontaine
D1156	18 m <sup>2</sup>	5 route Jean de la Fontaine
D38	685 m <sup>2</sup>	Dessous le four

- **DIT** que l'acquisition est réalisée au prix de 155 000 euros et que les frais liés à la mutation sont à la charge de l'acquéreur.

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer l'acte authentique d'acquisition avec les propriétaires indivis et tous les actes afférents à cette affaire.

- **RAPPELLE** que les crédits correspondants à cette acquisition sont inscrits au budget.

**Communication des informations diverses**

- Décision du maire 2025-15 pour la révision du bail de chasse du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 pour la somme de 427,60 €.

Séance levée à 20h45.

**Secrétaire de séance**  
Elodie ROBERT



**Le Maire**  
Sami SEDDIK  


